

04 déc 2021 -09:21

Appartient à Conseil des ministres du 3 décembre 2021

Pondération de la fonction d'administrateur général et d'administrateur général adjoint de l'ONVA

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la nouvelle pondération de la fonction d'administrateur général et d'administrateur général adjoint de l'Office national des vacances annuelles (ONVA).

La nouvelle pondération de la fonction d'administrateur général de l'ONVA est fixée à la bande 5 et par voie de conséquence, celle de la fonction d'administrateur général adjoint à la bande 4.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be